

Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/477

Le 6 mai 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre), Genève, 24-25 septembre 2009

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 24 et 25 septembre 2009, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C, ainsi que des Groupes de Rapporteur relevant de la Commission d'études 1 (voir la Lettre circulaire [1/LCCE/84](#)).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30.

Groupe	Date de la réunion	Date limite des contributions	Séance d'ouverture
Commission d'études 1	24-25 septembre 2009	Jeudi 17 septembre 2009 à 16 heures UTC	Jeudi 24 septembre 2009 à 09 h 30 (heure locale)

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 est reproduit dans l'Annexe 1. Les Questions attribuées à la Commission d'études 1 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG01/fr>

2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

3 Contributions

Les contributions relatives aux travaux de la Commission d'études 1 seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et publiées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/md/r07-SG01-c/fr>. **La date limite de soumission des contributions est le jeudi 17 septembre 2009 à 16 heures UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse:

rsg1@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 1 dont vous trouverez les adresses sur le site:

http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=1

4 Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chaque Etat Membre/Membre de Secteur/Associé de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web **Member Information and Delegate Registration** à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/fr>

4.1 Conditions pour l'obtention d'un visa

Nous rappelons aux délégués et aux participants que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins trois (3) semaines avant l'ouverture de la réunion** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse dans votre pays d'origine (ambassade ou consulat), ou à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problèmes, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter la délivrance de ce visa mais cette procédure nécessitera trois semaines, comme indiqué plus haut. A toute demande de ce type doit être joint le formulaire d'enregistrement approuvé pour la conférence ou la réunion de l'UIT en question.

Pour tout complément d'information, voir l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/fr>.

4.2 Demandes de visa

Pour les délégués/participants qui ont fait leur demande d'enregistrement en ligne par l'intermédiaire de leur coordonnateur désigné par l'Etat Membre/le Membre de Secteur/l'Associé, la procédure de demande d'assistance pour l'obtention du visa a été simplifiée. **Si l'assistance du siège de l'UIT est requise**, la demande peut être faite par le coordonnateur désigné, au moment de la soumission de la demande d'enregistrement pour la personne concernée. Au bas du formulaire d'enregistrement, le coordonnateur désigné trouvera plusieurs questions auxquelles il devra répondre de façon complète et précise. Les informations demandées sont les suivantes:

- Date de naissance
- Numéro du passeport
- Date de délivrance et date d'expiration du passeport

La procédure d'assistance pour l'obtention du visa s'enclenchera alors automatiquement.

Le délégué/participant sera informé, par le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui sera envoyé à son adresse de courrier électronique, que sa demande a été bien reçue et qu'elle est en cours de traitement.

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications

(Genève, 24-25 septembre 2009)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Adoption du compte rendu de la réunion du mois de juin 2008 ([Document 1/37](#))
- 5** Rapport des réunions du CVC et du GCR-09
- 6** Rapports analytiques des Présidents des Groupes de travail
 - 6.1** Groupe de travail 1A
 - 6.2** Groupe de travail 1B
 - 6.3** Groupe de travail 1C
- 7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir Résolution UIT-R 1-5, § 10.2.3, § 10.3 et § 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision sur la procédure d'approbation à suivre
- 8** Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 9** Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 10** Suppression des Recommandations, Rapports et Questions
- 11** Statuts des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Voeux, Résolutions et Décisions
- 12** Organisation du Groupe de rédaction et du Rapporteur pour le Vocabulaire ([Document 1/51](#))
- 13** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales
 - 13.1** Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T)
 - 13.2** Secteur du développement des télécommunications (UIT-D)
 - 13.3** Comité international spécial des perturbations radioélectriques (CISPR)
- 14** Examen d'autres contributions
- 15** Examen du programme des travaux futurs et calendrier des réunions
- 16** Divers
- 17** Clôture de la réunion

R. HAINES
Président de la Commission d'études 1
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets qui seront traités aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 1 et pour lesquels des projets de Recommandation peuvent être élaborés

Groupe de travail 1A

- 1** *Systèmes de télécommunication à haut débit sur lignes électriques* (document de travail pour un avant-projet de nouvelle Recommandation; voir l'Annexe 1 du [Document 1A/135](#)).
- 2** *Rayonnements non désirés dans le domaine des rayonnements non essentiels* (document de travail pour l'avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.329-10; voir l'Annexe 11 du [Document 1A/135](#)).
- 3** *Rayonnements non désirés dans le domaine des émissions hors bande* (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1541-2 et son Annexe 5 – *Limites des émissions dans le domaine hors bande pour les services spatiaux (stations terriennes et stations spatiales)*); voir l'Annexe 13 du [Document 1A/135](#).
- 4** *Incidence des dispositifs recourant à la technologie à bande ultralarge sur les systèmes fonctionnant dans le cadre des services de radiocommunication* (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1757; voir l'Annexe 12 du [Document 1A/135](#)).

Groupe de travail 1B

- 1** *Paramètres techniques et de fonctionnement et fréquences nécessaires pour les dispositifs de radiocommunication à courte portée* (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1538-2; voir l'Annexe 1 du [Document 1B/88](#)).

Groupe de travail 1C

- 1** *Mesures de la couverture DVB-T et vérification des critères de planification* (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[DVB-COVERAGE]; voir l'Annexe 10 du [Document 1C/35](#)).
